

17-JAN-2007

21-MAR-2007 - Mise à jour - Allergène

## **RAT TAT TAT II**

**Vrac**

**Granulés raticide**

**Tue les rats et les souris en un seul traitement**

**Tue les surmulots qui résistent à la warfarine**

**COMMERCIAL**

**Avis de modification**

**GARANTIE**

Bromadiolone.... 0,005% Avertissement, contient les allergènes arachides et blé. □ □

**NO. D'ENREGISTREMENT. 24356 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.**

**AVERTISSEMENT POISON**

**CONTENU NET: 10 Kg**

**NATIONAL CHEMSEARCH**

Div. of/de NCH Canada Inc.

245 Orenda Road, Brampton, Ontario L6T 1E7

Toronto \* Montréal \* Vancouver \* Calgary \* Moncton

905-457-5220

**MODE D'EMPLOI:**

Utiliser les granulés de bromadiolone pour le contrôle des rats surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et le long des murs extérieurs des bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** Peut être utilisé à l'intérieur des maisons et des bâtiments agricoles aux endroits où l'on n'entrepasse pas d'aliments pour consommation humaine ou animale. L'appât DOIT être placé dans des points d'appât inviolables ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces

venant en contact direct avec des aliments.

Pour une utilisation sécuritaire de ce produit, les points d'appât inviolables doivent présenter les caractéristiques suivantes:

- Ils doivent être fabriqués avec un matériau d'une grande solidité (p. ex., métal ou plastique moulé par injection) et que les enfants ou les animaux non ciblés ne peuvent pas détruire.
- L'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent pas parvenir à attraper l'appât.
- La structure interne du point d'appât doit être telle que de l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué.
- Le panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé en place (p. ex., au moyen d'une vis ou d'un cadenas).
- L'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé en place de façon sécuritaire (p. ex., en le clouant en place).
- Il doit porter la mention: "DANGER POISON"

### **Emplacements d'utilisation:**

#### **Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments:** Installations

indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

**Sélection des zones de traitement :** Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Maintenir un approvisionnement continu d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

#### **Mode d'application:**

*Pour les surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*):* Les surmulots restent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils peuvent se déplacer de 15 à 100 m environ à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau.

Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de ces espèces en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs. Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels et placer 100 à 450 grammes d'appât (généralement à des intervalles de 5 à 10 mètres) à l'intérieur de la zone de traitement. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent. *Pour les souris communes (Mus musculus)*: Les souris communes sont d'excellentes grimpeuses et elles infesteront tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement d'environ 10 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments naturels et placer 15 à 30 grammes d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres à l'intérieur de la zone de traitement. Si un appât n'a pas été dérangé après quelques jours, le déplacer d'environ un mètre. Soixante (60) grammes d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

**Remarque:** Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer convenablement les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, il sera bon d'établir au besoin des postes d'appât permanents. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.** Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Il faut porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de porter les vêtements de nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Tous ceux qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

***Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux de la faune.  
Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.***

**PREMIERS SOINS :**

En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau, laver soigneusement la zone affectée au savon et à l'eau.

Si avalé, donner au patient un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en touchant l'arrière de la gorge avec le doigt ou un objet non pointu; répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne pas faire vomir une personne sans connaissance ni lui donner quoi que ce soit par la bouche. Faire appel à un médecin ou contacter immédiatement un centre antipoison. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La vitamine K<sub>1</sub>, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide.

Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS :** Éliminer les rongeurs morts en les mettant à la poubelle ou en les enterrant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé

strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Pour commander, composer SANS FRAIS : 1-800-361-5694**

**NON CONCU POUR USAGE DOMESTIQUE OU REVENTE**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.